

SDMIS

SAPEURS-POMPIERS

LYON, LE 17 janvier 2025
NOS RÉF. LB/
CONTACT Capitaine Laurent BEROARD
TÉLÉPHONE 04 72 84 38 84
COURRIEL gdeci@sdmis.fr
PJ 0

Madame la Préfète
Direction Départementale des Territoires
A l'attention de Madame Isabelle LESAUVAGE
165, rue Garibaldi
CS 33862
69401 LYON Cedex 03

Avis SDMIS sur le dossier PC 069 091 24 00031 – réalisation de centrale photovoltaïque à Givors

Madame la Préfète,

Vous avez sollicité l'avis du SDMIS pour le permis de construire n° PC 069 091 24 00031 concernant le projet de réalisation d'une centrale photovoltaïque sur l'île de Bans à Givors.

Le SDMIS émet un avis favorable à ce projet sur le volet de l'accessibilité aux engins de secours ainsi que sur le volet défense extérieure contre l'incendie qui devront respecter les conditions suivantes :

- La voirie permettant l'accès et la circulation sur le site présentera les caractéristiques d'une voie engin. » ;
- La défense extérieure contre l'incendie sera assurée au moyen d'une réserve artificielle de 60 m³ située à moins de 400m par voie carrossable de tout point du site.

Par ailleurs, nous préconisons les mesures complémentaires suivantes :

- Ouverture du portail d'accès au moyen d'un dispositif facilement manœuvrable par les sapeurs-pompiers afin de garantir un accès en tout temps.
- Apposer aux entrées du site, sous forme de pancartes inaltérables :
 - Le numéro de téléphone du responsable d'exploitation à contacter en cas d'incident sur un support visible depuis l'extérieur des installations,

- Un plan schématique des installations pour faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers. Ces plans doivent avoir les caractéristiques des plans d'intervention définies à la norme AFNOR X 80-070.

Je vous prie d'accepter, madame la préfète, mes salutations respectueuses.



Capitaine Laurent BEROARD
Chef du Bureau de Défense Extérieure contre
l'Incendie, de l'Accessibilité Opérationnelle et du
suivi de la Transformation Urbaine